

Procès-verbal de séance

Séance du 05 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le cinq juin à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 27 mai 2019, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Christian LECHEVREL	Nombres de membres :
EXCUSE : Frédéric MERLET (<i>pouvoir à D. Duclosson</i>)	En exercice : 11
ABSENTES : Frédérique KHAMMAR, Séverine PASSAQUAY	Présents : 08
	Votants : 09

Isabelle Kit est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 09 mai 2019, à l'unanimité.

Délibération n° 2019/06/30

Forêt communale. Demande d'application du régime forestier

Parcelle concernée :

Propriétaire	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée pour l'application du régime forestier (en ha)
Commune de Saint-Germain sur-Rhône	OB	2053	Grand Essert	0,7535	0,5283

Unanimité

Délibération n° 2019/06/28

Recensement de la population en 2020. Désignation d'un coordonnateur communal

Le prochain recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement.

La secrétaire de mairie sera ainsi chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

L'agent recenseur sera recruté en fin d'année 2019.

Unanimité

Délibération n° 2019/06/33

Construction d'une micro crèche. Mission de contrôle technique

Sur les quatre organismes consultés (APAVE, QUALICONSULT, SOCOTEC et VERITAS), trois ont déposé une offre concernant la mission de contrôle technique :

ORGANISME	OFFRE HT
QUALICONSULT (01)	3.450€
SOCOTEC (74)	2.820€
VERITAS (74)	6.800€

Critère d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

La proposition présentée par SOCOTEC CONSTRUCTION, de Cran-Gevrier (74960) est ainsi validée.

Unanimité

Délibérations n° 2019/06/31 et 2019/06/32

Logements communaux. Modalités de mise en location des deux appartements «Chez Pierrot»

Appartement T4 duplex

En cours de finitions, réception des travaux courant juin. Mise en location immédiate.

Superficie 102m² + pièce annexe en sous-sol d'environ 30m².

Prix de location convenu : 860€ / mois.

8 voix pour -1 contre (C. Lechevrel)

Appartement T3

Mise en location prévue en fin d'année 2019.

Superficie 73m² + pièce annexe en sous-sol d'environ 20m².

Prix de location convenu : 650€ / mois.

Unanimité

Délibération n° 2019/06/29

Intercommunalité. Transfert de la compétence «eau potable» à la Communauté de Communes Usse et Rhône

Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi du 7 août 2015 dite «loi NOTRe» prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et / ou assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} janvier 2026, au plus tard.

Sans remettre en cause le caractère obligatoire de la loi mais considérant que la CCUR n'est pas prête matériellement pour assurer la compétence eau, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence «eau» dès le 1^{er} janvier 2020.

Il sera toutefois demandé à la CCUR de tout mettre en œuvre pour assurer ce transfert de compétence avant la date du 1^{er} janvier 2026.

Unanimité

Mutualisation des services. Signature d'une convention entre les 7 communes du plateau de La Semine

Depuis plusieurs années, les communes de Chêne-en-Semine, Chessenz, Clarafond-Arcine, Eloise, Franc lens, Saint-Germain-sur-Rhône et Vanzy (communes de l'ex CCS) se concentrent pour organiser les cérémonies commémoratives et diverses manifestations sur le plateau de La Semine. Elles ont ainsi choisi de payer en commun les dépenses liées à ces évènements.

Suite à la création de la Communauté de Communes Usse et Rhône, les communes de La Semine ont également choisi de conserver la gestion du terrain de football de La Croisée et d'assurer en commun son entretien.

Une convention signée par l'ensemble des sept communes officialisera les modalités de partage de ces coûts.

Monsieur le Maire tient à préciser dans cette convention que la commune de Saint-Germain-sur-Rhône ne souhaite pas s'engager au-delà de son propre mandat. Le conseil municipal préfère laisser toute latitude à la future municipalité pour se prononcer sur une éventuelle reconduction de cette convention (*pour rappel élections municipales en 2020*).

Unanimité

Questions diverses et informations

- Congés d'été. Dans un souci d'organisation d'éventuelles réunions pendant cette période, Monsieur le Maire demande aux élus de leur préciser leurs absences cet été.
- SCDECI – Tranche 1. Une première réserve est actuellement en cours d'installation sur les Crêts (cuve de 18ml d'une capacité de 120m³). Trois autres suivront, au Grand Essert, puis à Cusinens et enfin aux Platières. Les déposes des poteaux incendie seront également réalisées cet été et la mise en place de la signalétique finalisera cette 1^{ère} tranche de travaux. L'Etat et le Département participent à hauteur de 46% sur ce projet. Qu'ils en soient ici remerciés car il s'agissait d'une opération exceptionnelle sur le département, la commune de Saint-Germain-sur-Rhône ayant été la première à prendre l'arrêté de mise en conformité de son réseau de défense contre le risque d'incendie.
- Le 8 juillet le conseil municipal accueillera avec honneur les 40 communes du canton de Saint-Julien-en-Genevois qui procéderont à la signature des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité pour cette année 2019.
- Echo des bois. Le nouveau numéro sera distribué dans les jours prochains. Remerciements aux membres de la commission en charge de la communication qui l'ont réalisé.
- Pour information, l'association aéronautique de Corbonod organise une rencontre avec les élus communautaires le 31 août afin de leur présenter leur structure.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h30

Le Maire,
Alain LAMBERT

